

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Adopté

N° AS481

AMENDEMENT

présenté par
M. Hetzel, rapporteur

ARTICLE 22 BIS

I. – À l’alinéa 4, substituer au mot :

« opéré »

le mot :

« réalisé ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.